

**DECISION N° 2017-047
DELEGATION DE SIGNATURE**

Le Directeur général,

- Vu le décret n° 2015-982 du 31 juillet 2015 modifiant le décret n° 2008-773 du 30 juillet 2008 portant création de l'Établissement public d'Aménagement (ci-après EPA) de la Plaine du Var (devenu aujourd'hui EPA Eco-vallée Plaine du Var),
- Vu l'arrêté de Monsieur le Ministre de la cohésion des territoires en date du 30 août 2017 portant nomination de Monsieur Olivier SASSI en qualité de Directeur général de l'EPA Eco-vallée Plaine du Var à compter du 1^{er} septembre 2017,

Donne par la présente une délégation de signature à Monsieur Bruno GUEDJ, Directeur de la Promotion et du Développement, dans les domaines d'intervention dont il a la charge, pour :

- les correspondances usuelles, à l'exception des courriers :
 - aux élus,
 - aux directeurs d'administration centrale ou locale,
 - aux directeurs d'organismes partenaires (offices publics de l'habitat, sociétés d'économie mixte...),
 - de saisine des avocats pour leur confier une affaire nouvelle,
 - de réponse aux réclamations et aux courriers signalés,
 - et des accusés de réception postaux ou assimilés,
- les demandes de devis dans le respect des modalités de consultation prévues par le Guide des procédures d'achat de l'Établissement,
- les réponses aux relances de factures,
- les bordereaux d'envoi et de remises en mains propres,
- les accusés de réception postaux ou assimilés,
- les bons de livraison,
- les dépôts de plainte,
- les constats d'huissier, procès-verbaux, compte-rendus ayant trait à ses fonctions,
- les demandes de pièces complémentaires (y compris dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché public),
- les attestations de service fait,

et, en cas d'absence ou d'empêchement quelconque de plus de 48 heures consécutives du Directeur général et du Directeur général adjoint, pour :

- les promesses synallagmatiques de vente et leurs avenants ainsi que les actes de vente de terrains bâtis ou non bâtis et leurs avenants, dans le cadre de l'activité de l'Établissement plafonnés à 5 000 000 HT d'euros.

Le 04 SEP 2017

Délégation acceptée,

Bruno GUEDJ

Le Directeur général,

Olivier SASSI